

Question 1 Dix- huit ans après avoir signé la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, la Belgique ne l'a pas encore ratifiée. Quelle est la position de votre parti sur cette question ?

Le MR soutient la ratification de la Convention-cadre par la Belgique, conformément à la Résolution 1301 de l'Assemblée du Conseil de l'Europe qui reconnaît par ailleurs aux Francophones de Flandre le statut de minorité nationale. Nous considérons la convention-cadre comme un ensemble de guidelines qui pourrait orienter les juges belges vers une meilleure interprétation des protections accordées aux minorités linguistiques en Belgique.

Question 2 La Belgique n'a toujours pas désigné l'organe compétent chargé de lutter contre les discriminations linguistiques prévu dans la loi antidiscrimination du 10 mai 2007. Qu'en pensez-vous?

La Chambre des Représentants est en passe de voter la création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (proposition de loi 54/3670). Contrairement aux organismes exerçant des compétences sectorielles en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme, l'Institut aura une compétence générale et résiduaire afin d'assurer une couverture totale des droits fondamentaux. Cet Institut sera donc compétent pour couvrir tous les engagements actuels de la Belgique en matière de protection des droits de l'homme, en ce compris donc la lutte contre les discriminations linguistiques.

Question 3 La Belgique n'a pas non plus ratifié le Protocole additionnel n°12 à la Convention européenne des droits de l'Homme qui interdit toute forme de discrimination et ce compris les discriminations linguistiques. Quelle est votre réaction ?

Le MR est favorable à la ratification du Protocole additionnel n°12 à la Convention européenne des droits de l'Homme.

Question 4 La lutte contre les discriminations linguistiques doit-elle faire partie des missions de l'Institut national des droits de l'homme (INDH) de la Belgique ? Si tel est le cas, cette mission doit-elle être écrite noir sur blanc dans les textes ?

Le MR a toujours soutenu la création de cet institut. Nous estimons que la lutte contre les discriminations linguistiques fait partie des missions de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Dans un premier temps, l'institut ne sera compétent que pour les compétences fédérales en attendant un accord de coopération avec les entités fédérées.

Question 5 Que pensez-vous de la non-nomination des quatre bourgmestres francophones de la périphérie par la ministre Homans ?

Nous condamnons l'acharnement de la Ministre Homans dans ce dossier. Heureusement, grâce à la 6^{ème} réforme de l'Etat, il existe désormais une procédure mieux définie de recours contre ce type de décision, qui fait appel à l'Assemblée générale du Conseil d'Etat. Nous respectons les décisions de cette haute juridiction comme toutes les autres décisions de justice.

Question 6 Notre Association pour la Promotion de la Francophonie en Flandre (APFF) propose que partout en Belgique, les messages et les consignes de sécurité soient diffusés en quatre langues (français, néerlandais, allemand et anglais). Votre parti est-il prêt à soutenir cette proposition ?

Nous sommes tout à fait favorables à cette proposition. Preuve en est, il y a plusieurs années à l'initiative de l'échevine Sophie Wilmes, la commune de Rhode- Saint- Genèse a pris la décision d'envoyer des informations de santé publique en 4 langues à toute la population.